

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DU CLAIN SUD

Date de la convocation : 25/11/2019

Département de
la Vienne

Arrondissement de
MONTMORILLON

nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
54	17	17	0

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil dix-neuf, le neuf décembre à dix-huit heure et trente minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins trois jours francs avant la présente réunion à l'ancienne Communauté de communes de Couhé, 8 rue hemmoor à Valence en Poitou pour une réunion ordinaire du comité syndical. Le Président avait convoqué le comité syndical le trois décembre de l'an deux mil dix-neuf avec l'heure, l'adresse et au moins cinq jours francs. A cette convocation, les conditions du quorum n'étaient pas remplies. Le Président a appliqué alors les articles L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoie à l'article L2121-17 du même code pour que le comité syndical puisse délibérer sans condition de quorum sur l'ordre du jour de la première convocation.

Etaient présents : BELLIN Philippe – BERNARD Patrick – CHAPLAIN Christian – COMPAGNON Jean-Pierre – DILLOT Jean-François – GRIMAUD James – LABELLE Alain – LATU Roland – MAGNAN James – MAGNY Fabienne – OLIVET Jacky – PEGUIN Francis – PIN Olivier – POIRIER Fredy – ROUSSEL Pascal – ROYER Christian – TERRANOVA Jean-Luc

Etaient excusés : BARBOTIN Bernard – BARRAULT Serge – BIBAUD André – CINQUABRE Jean-Christophe – GIRARD Sandra – GIRARDEAU Jules – JEAN Gisèle – RENGEARD Jean-François – TEXIER Stéphane – THEVENET Roland

Etaient absents : BELLINI Bruno – BERTHOMME Marie-Annick – BERTRAND Claude – BOCK François – BOIRON William – BOUCHER Marc – BOUFFARD Patrick – BOURRIAUX Jean-Louis – CHARGELEGUE Jérôme – CHOISY Jean-Michel – COLLOBER Sarah – JESBERGER Gilles – LACOMBE Claudy – LAMBERT Claude – MARTIN Jean-Louis – MOUSSERION Martine – PAPIN André – PENY Marcel – POUTHIER Alain – QUESNE Gilbert – QUINTARD Jacky – RIMBAULT-HERIGAULT Nathalie – SARDET Gérard – SAVY Benoit – SICAULT Ludovic – THOREAU Alain – TOULAT-PAILLAT Sarah

A été élu secrétaire de séance M. PIN Olivier

Administratifs : BOUCHE David – BRANGEON Anne – MIRLYAZ Manuel

SOUS-PRÉFECTURE

24 DEC. 2019

Délibération n°158_091219

MONTMORILLON

Débat d'Orientation Budgétaire

Le Président expose aux membres du Comité Syndical qu'en vertu de l'article 11 de la loi du 2 février 1992 et de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur du Comité Syndical et conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le rapport d'orientation budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière du Syndicat a été établi pour servir de support au débat.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.
- **PREND ACTE** de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.
- **APPROUVE** le Débat d'Orientation Budgétaire 2020 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2019.

Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire par
Valence en Poitou, le 16/12/2019
Le Président,
Philippe Bellin



SOUS-PRÉFECTURE
24 DEC. 2019
MONTMORILLON

Rapport d'orientation budgétaire

Document budgétaire nov. 2019 pour l'exercice 2020

Introduction

Le rapport d'orientation budgétaire permet d'avoir les éléments de contexte, la stratégie du Syndicat et l'évolution des dépenses et des recettes. Cette note donne des orientations pour le budget 2020. Les excédents prévus s'élèvent entre 130 et 150 000€ qui seront en partie consommés selon les choix des élus. La première partie expose le contexte, vient ensuite la stratégie interne, puis une synthèse de l'évolution des dépenses et des recettes. Un point sur le personnel est présenté, ensuite quelques éléments complémentaires et enfin les principales orientations du budget.

1- Contexte

Le Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud a un projet de CTMA (Contrat Territorial Milieux Aquatiques) pour bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau. Ce contrat prévoit une dépense globale de 6 629 457€ sur 6 ans avec plusieurs partenaires. La dépense, après les subventions perçues, pour le Syndicat est de 1 481 457€. L'année 2020 est la première année avec une tranche de 605 985€. Le montant des subventions s'élève à 364 948€. La dépense pour le syndicat est de 241 037€ pour la 1^{ère} année. Le fond de roulement permettra d'assurer les 1^{ers} travaux et les dépenses de fonctionnement mais il sera sans doute nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie le temps de percevoir les subventions.

Les dépenses et les recettes sont exposées dans les chapitres suivants.

Le Syndicat doit s'agrandir au 1^{er} janvier 2020 sur la partie amont de la Dive en Deux Sèvres. La communauté de communes Mellois en Poitou, le Syndicat et ses collectivités membres se sont entendus pour l'adhésion. Le Syndicat au 1^{er} janv. 2020 se résume à :

un bassin versant de : 1 677km²

un total de longueur de cours d'eau de : 945,5km

une population dans le bassin versant de : 58 006

SOUS-PRÉFECTURE
24 DEC. 2019
MONTMORILLON

En même temps que l'adhésion de la Communauté de communes, l'agent affecté à la Dive doit intégrer les effectifs du Syndicat. Une réflexion s'engage sur la pérennité d'une régie.

Derniers éléments de contexte avant d'aborder la stratégie interne sont les élections et la signature du contrat avec l'Agence de l'Eau. Les élections du syndicat se dérouleront en avril, suite aux élections des conseillers municipaux et intercommunaux. Les orientations du syndicat peuvent dès lors changer. L'Agence de l'eau a programmé la signature du contrat en avril 2020. La signature du CTMA se déroulera pendant cette période d'élection.

2- Stratégie interne, les principales orientations

La stratégie interne du Syndicat répond à la demande des élus d'orienter les dépenses vers de l'investissement pour effectuer des travaux de restauration. Ces travaux sont davantage financés que les travaux d'entretien (arbres en travers, embâcles, débroussaillage,...). Les travaux ont été étalés sur 6 ans dans le cadre du contrat. Ils ne seront pas suffisants pour atteindre le bon état écologique des cours d'eau mais permettront de s'en approcher. Il faudrait au minimum 3 contrats (soit environ 20 ans). Ce choix est un équilibre entre les travaux nécessaires et les capacités financières du Syndicat.

Les travaux pour 2020 s'élèvent à

- 238 474€ pour de la restauration (hydromorphologie, continuité, frayères,...)
- 72 501€ pour de l'entretien (embâcles, arbres en travers, débroussaillages)
- 112 276€ pour des études (continuité, remise en état, hydromorphologie,...)
- 182 734€ pour le fonctionnement (postes de techniciens, secrétaire, fonctionnement)

Document Comité Syndical du 03/12/2019

Les travaux de restauration concernent 58 opérations prévues dans le contrat pour l'hydromorphologie et 20 pour la continuité. Ils portent sur la Chaussée (Sanxay/Curzay), le Bousseron (Lusignan), la Dive (Valence en Poitou, Voulon), le Clain amont (Pressac), la Clouère (Marnay, Magné, St Secondin), ... la liste est en annexe.

Concernant les travaux d'entretien, une réflexion se pose pour maintenir des agents. 2 agents titulaires sont en arrêt de longue durée. Les élus devront se prononcer sur le maintien des travaux réalisés en régie ou déléguer les interventions par des prestataires extérieurs et dans quelle mesure. Cette décision fait partie du débat d'orientation budgétaire.

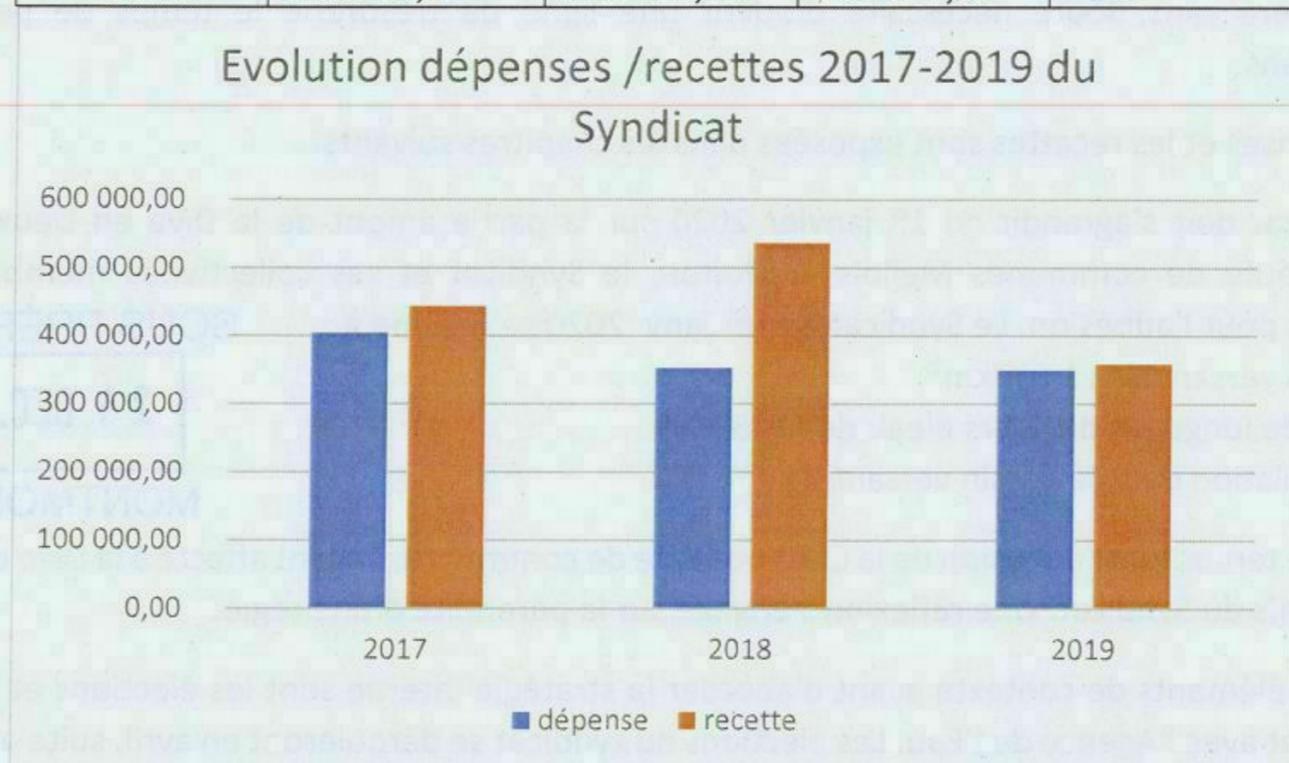
3- Synthèse de l'évolution des dépenses et des recettes

Tableau 1 : Evolution globale des dépenses (réalisées, sauf année 2019 à ce jour (09/11/19)) :

Année	2017	2018	2019	2020
Total	404 612,25	353 279,39	349 983,95	→

Tableau 2 : Evolution globale des recettes (réalisées, sauf année 2019 en cours) :

Année	2017	2018	2019	2020
Total	443 784,21	536 735,92	358 570,91	→



Graphique 1 : évolution des dépenses et des recettes de 2017 à 2019 (à ce jour, source logiciel comptabilité, toutes opérations)

Tableau 3 : Evolution des excédents (investissement et fonctionnement)

Année	2017	2018	2019	2020
Total	51 413,96	215 771,77	~200 à 250 000	→

Avec la programmation du CTMA et l'extension du territoire les dépenses tendent à monter. De même, les recettes tendent à monter avec davantage de subventions pour les travaux de restauration. 2020 sera avec ce programme une année déficitaire, par l'engagement de travaux. Le temps de percevoir les subventions, il faudra consommer une partie des excédents qui ont été capitalisé en 2019. Pour les 3 prochaines années, les dépenses devraient continuer à augmenter. Ces années connaîtront vraisemblablement une augmentation du budget mais plus légère, environ 5 à 10%, en conservant le montant des cotisations des collectivités membres.

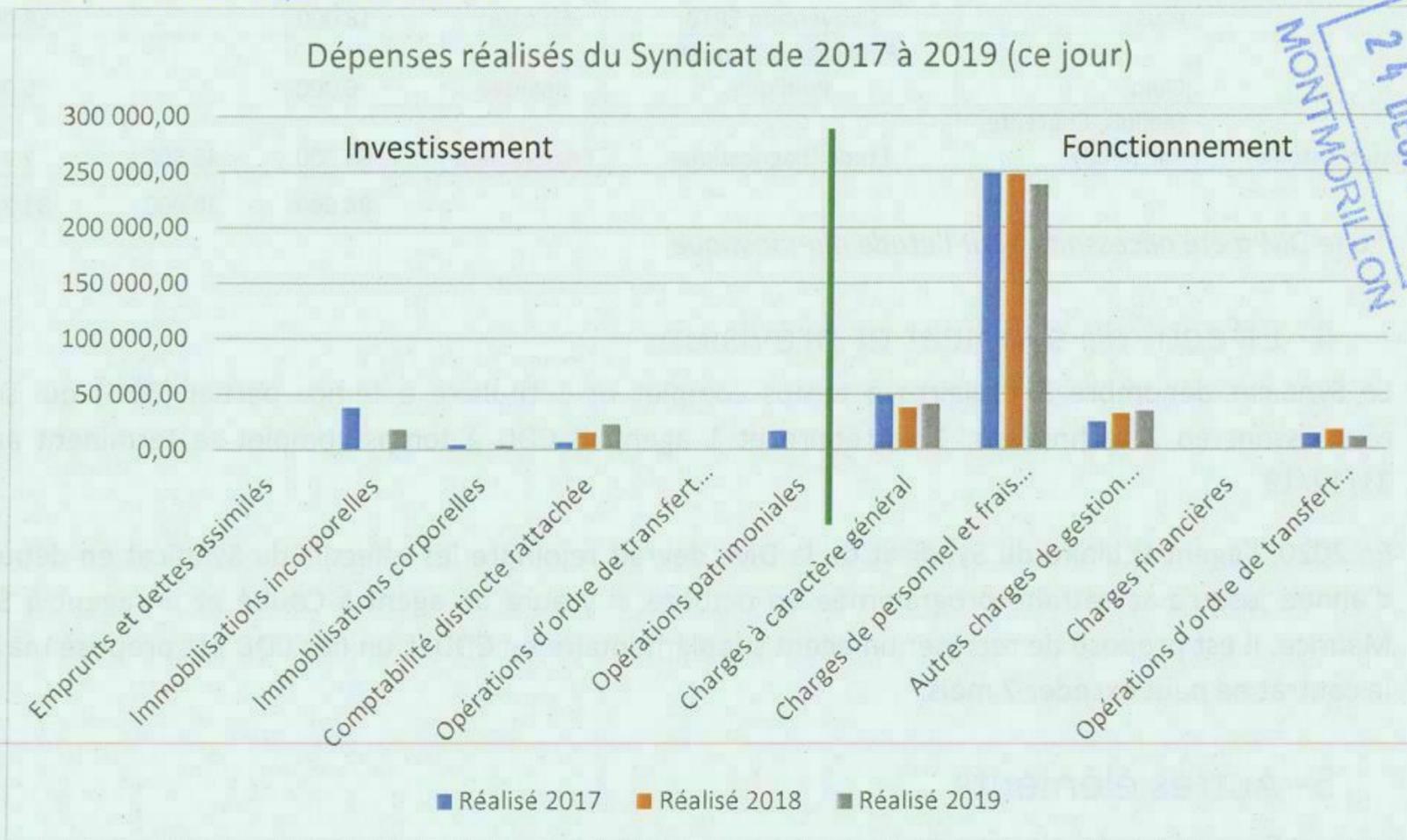
Cette tendance est en cohérence avec la dynamique nationale et régionale de cette thématique. En effet, l'introduction de la compétence GEMAPI oblige d'une certaine manière les collectivités à s'en occuper. Il est recherché à terme d'avoir une participation des habitants (taxe GEMAPI) en ne

SOUS-PRÉFECTURE
 24 DEC. 2019
 MONTMORILLON

Document Comité Syndical du 03/12/2019

dépassant pas les 7,5€/par hab/par an. Cette limite se situe entre la capacité de financement et l'acceptabilité sociale. Cette tendance reste valable dans l'attente de décision politique du nouveau conseil syndical (avril 2020).

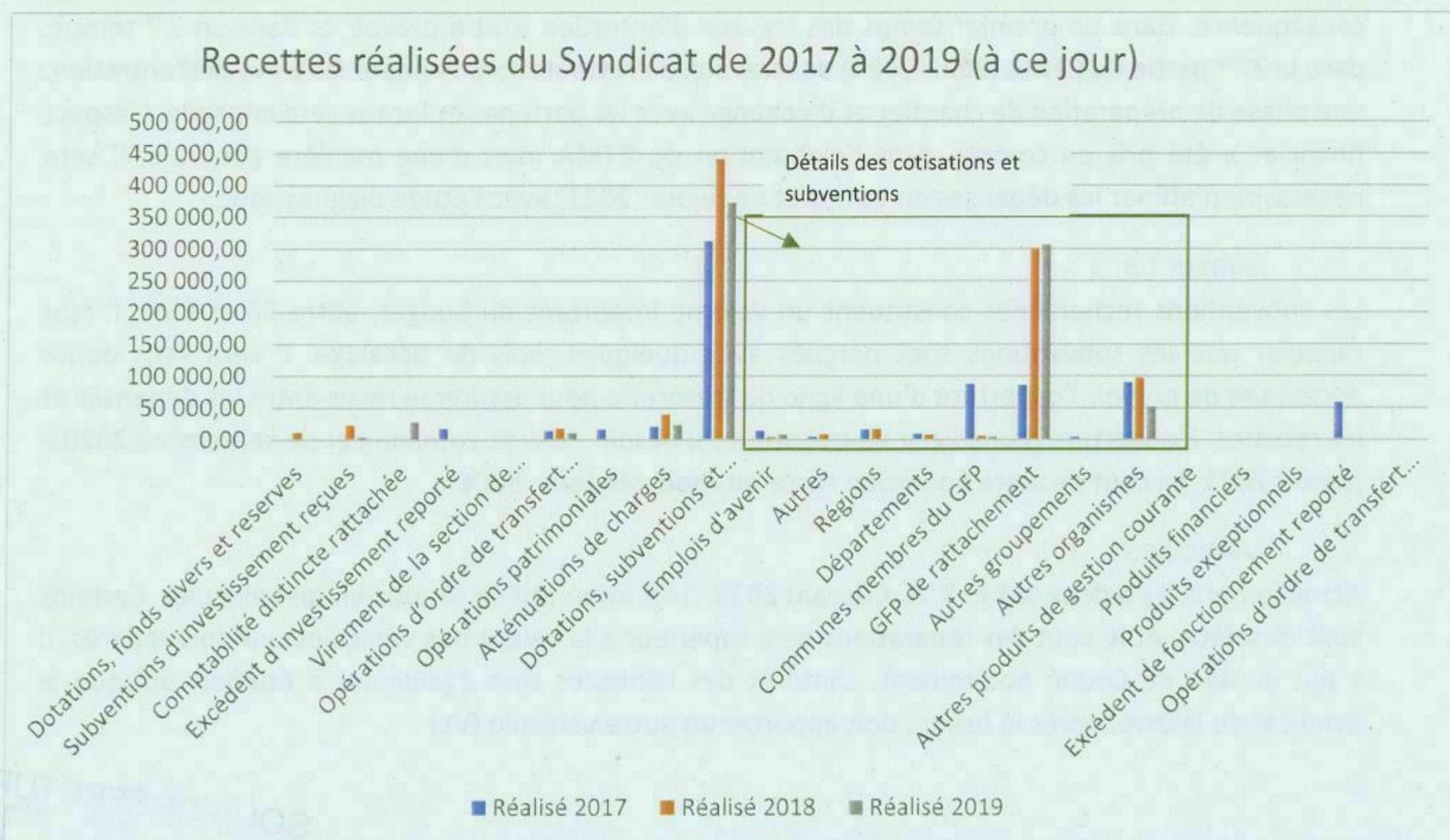
Evolution des dépenses détails



Graphique 2: Dépenses réalisés entre 2017 et 2019 (à ce jour, détail, source logiciel comptabilité, toutes opérations)

Toutes les dépenses 2019 ne sont pas encore inscrites. La tendance de fin d'année invite à avoir le même niveau de dépense que les années précédentes.

Evolution des recettes détails



L'attente de la DIG Clain pour effectuer les travaux empêchait d'engager des travaux. Il s'agit de reporter les travaux prévus sur l'exercice 2020. Concernant le fonctionnement le budget a été tenu.

Libellé	cours d'eau	Détails		cout	subvention	participation syndicat	Autres
Etude Chantemerle	La Dive	Etude continuité écologique	Dossier de subvention	15 000	12 000	3 000	
Etude Vonne		Programmation action/DIG	Réalisée	10 000	8 000	2 000	
Etude PI	tous	Convention EPTB	En cours	18 000		18 000	
DIG Clain	Clain	Publication, Enquête Publique	Réalisée	6 000		6 000	
Etude nouveau territoire*	Mellois, Charente, Parthenay	Etude Diagnostique	Engagement	65 000	45 500	2 769	16 731
				84 000	48 000	31 769	16 731

* une DM a été nécessaire pour l'étude diagnostique

4- Effectif du syndicat et prévision

Le Syndicat dénombre 3 titulaires à temps complet et 1 titulaire à temps partiel (80%) qui se répartissent en 2 techniciens, 1 secrétaire et 1 agent. 3 CDD à temps complet se terminent au 31/12/19.

En 2020, l'agent titulaire du Syndicat de la Dive devrait rejoindre les effectifs du Syndicat en début d'année jusqu'à sa retraite programmée en octobre. Il y aura un agent à Couhé et un agent à St Maurice. Il est proposé de recruter un agent supplémentaire en CDD. L'un des CDD est proposé mais le contrat ne peut excéder 7 mois.

5- Autres éléments

Ressources humaines

Dans le contexte d'une maladie professionnelle et d'une maladie ordinaire de longue durée pour 2 agents titulaires, il est pertinent de préparer un budget pour préparer le changement.

Diagnostic de cours d'eau sur les nouveaux territoires

L'étude diagnostique concerne les nouveaux territoires en 2020 sur la Dive et la Vonne en Deux Sèvres et les cours d'eau du Clain en Charente. Les actions qui devront être menées seront programmées en conséquence. Dans un premier temps des travaux d'entretien sont à prévoir et dans un 2nd temps, dans la 2^{ème} partie du CTMA (2022-2025) des travaux de restauration. Pendant les travaux d'entretien, une phase de préparation de chantier et d'échange avec les partenaires locaux sera engagée. L'aspect financier a été pris en compte dans l'élaboration du CTMA mais d'une manière générale. Il sera nécessaire d'affiner les dépenses en temps et en heure (2021) avec l'étude diagnostique.

Subventions

Les subventions recherchées constituent un volume important du budget, entre 60 et 65%. Il faut rappeler que les subventions sont perçues avec quelques mois de décalage. Il sera sans doute nécessaire de prévoir l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour assurer le relais entre les dépenses et les recettes. L'ouverture d'une ligne de trésorerie, si besoin, devrait commencer de septembre 2020 à janvier 2021. Le cout de cette opération resterait modeste (env. 500€).

Véhicules

Actuellement, il y a deux 4x4 et 3 VL. Courant 2020, il est impératif de se soucier des véhicules. Certains sont obsolètes et le cout des réparations sera supérieur à la valeur des véhicules une fois réparés. Il s'agit du 4x4 de Couhé notamment. L'intérêt des véhicules sera également à étudier, puisque le Syndicat de la Dive, après la fusion, doit apporter un autre véhicule (VL).

SOUS-PRÉFECTURE
24 DEC 2019
MONTMORILLON

6- Principales orientations budgétaires :

Dépenses de fonctionnement

N° de compte	Libellé	BP+DM 219	CA 2019	BP 2020	Observations
OO2	Déficit antérieur reporté			0	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	122 982,77	40 452,67	53 200,00	
60	Achats et variation de stock	40 700,00	10 977,54	15 750,00	
61	Services extérieurs	53 350,00	19 820,84	23 080,00	
62	Autres services extérieurs	28 932,77	9 654,29	14 370,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL	327 140,00	220 209,37	278 403,33	
63	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	4 670,00	2 750,35	3 970,00	
64	Charges de personnel	322 470,00	217 459,02	274 433,33	
022	Dépenses imprévues	18 700,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	122 774,04	0,00	112 565,20	
042	Transferts entre sections	11 320,00	11 141,27	11 500,00	
65	Autres charges de gestion courante	46 000,00	32 088,06	38 503,46	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	
Total		648 916,81	303 891,37	493 172,00	

Pour le chapitre 012 Charges de personnel :

Besoins : - 5 titulaires (2 techniciens + 1 secrétaire + 2 agents) : environ 165 000€
- 2 CDD (technicien + 1 agent) = 50 000€

Mais il faut prendre en compte 2 titulaires en arrêt + 40 000€

Total 255 000€ + environ 10% de marge soit environ 280 000€ (proposé 278 403,33)

Le montant de ce chapitre diminue vers les 100 000€ de fonctionnement (charges incompressibles d'administration) + 100 000€ d'entretien. Il faut inclure aussi le Chapitre 011 qui tend également à diminuer.

Besoin de consommer l'excédent 18 600€ (excédent prévu entre 200 et 250 000 €)

Recettes de fonctionnement

N° de compte	Libellé	BP+DM 219	CA 2019	BP 2020	Observations
OO2	Excédent antérieur reporté	200 339,81			200-250 000€
013	Atténuation de charges	32 045,00	24 582,80	0,00	
74	Dotations et participations	415 420,00	372 031,34	473 460,00	
74712	Emplois d'avenir	6 500,00	8 252,58		
74718	autres	5 000,00			
7472	subvention Région	17 000,00			
7473	subventions département		888,00		
74741	Cotisations communes	5 920,00	5 000,00	5 920,00	hors GEMAPI
74751	cotisations communauté de communes	311 000,00	306 396,90	340 000,00	GEMA
74751	cotisations communauté de communes			33 000,00	PI
7478	Subvention Agence de l'eau	70 000,00	51 493,86	94 540,00	
75	Autres produits de gestion		1,30		
76	Autres produits financiers	0,00	6,64	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	902,28	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 112,00	1 112,00	1 112,00	
total		648 916,81	398 635,06	474 572,00	

Dans cette proposition, l'excédent de fonctionnement doit être consommé pour 18 600€.

Document Comité Syndical du 03/12/2019

Le transfert entre section : du Fonctionnement dépense à l'Investissement recette représente 112 565,20€ soit la part correspondant à la volonté des élus d'investir dans des travaux pour 100 000€.

Ce montant permet de financer les travaux du CTMA.

Entretien de rivière

Dans cette proposition, une partie de l'entretien de rivière est assurée par les agents du Syndicat 3 agents de janvier à octobre. Mais ils ne pourront pas faire toutes les interventions.

Cette dépense ne reçoit que peu de subvention. Il faudra donc consommer une partie de l'excédent de fonctionnement pour assurer un entretien minimal (arbre et embâcle). Dans la programmation du CTMA des actions d'investissement peuvent être réalisées en régie : plantation, clôture, suppression ou aménagement de petits ouvrages,...

En cumulant ces petites interventions, il est possible de financer un poste en CDD à temps plein. Il est possible également de réaliser des travaux plus importants en régie avec du personnel qualifié, l'idéal serait un conducteur de pelleteuse.

Les travaux d'entretien peuvent également être assurés par une ou des associations de réinsertion ou par entreprise. Il sera nécessaire de le mettre dans le budget et à quelle limite ?

Il est proposé de consommé une partie de l'excédent pour honorer cette tâche à hauteur de 50 000€ soit environ 16 600€ par bassin (Clain, Vonne, Clouère) pour compléter le travail de la régie actuelle.

SOUS-PRÉFECTURE
24 DEC. 2019
MONTMORILLON

Investissements :

Investissement dépenses

N° de compte	Libellé	Budget 19+RAR	CA 2019	Budget 20+RAR	Observations
001	Déficit antérieur reporté			0	
40	Subventions d'investissement perçues	1 112,00	1 112,00	1 112,00	
16	Emprunts dettes	0,00	0,00		
020	Dépenses imprévues	23 000,00	0,00		
20	Immos incorporelles	110 120,00	18 377,47	230 276,00	Chantemerle (opé. 19 : 15 000€), Etude PI (op. 18 000€), DIG Clain (op: reste 4 000€), étude diag Vonne amont, mellois (op. 65 000€), étude Châtillon (op. Reste 10 000€ ?)+ DIG Vonne (6 000€) + 112 276 Etudes CTMA
21	Immos corporelles	43 220,00	3 857,51	23 000,00	Local Crochet, Tronçonneuse, treuil,...véhicule
041	Opération patrimoniales	44 662,00	0,00	58 194,90	travaux rivières subventionnés par le syndicat (= opération d'ordre budgétaire 1 mandat et 1 titre au sein du chapitre 041)
45	Comptabilité distincte rattachée (dépenses travaux)	168 750,00	22 745,60	238 474,48	T1 = 152 594,48 hydromorphologie ; T2 = 85 880 continuité
Total		390 864,00	46 092,58	551 057,38	

Les dépenses d'investissement les plus importantes correspondent aux études, engagées et prévues, et les travaux d'investissement (CTMA). Dans cette simulation, tous les travaux sont réalisés par des services extérieurs (association de réinsertion et entreprise)

Investissement recette

Besoin de consommer l'excédent 32 135,70 € (excédent d'investissement prévu env. 14 000 €)

N° de compte	Libellé	BP+DM 19	CA 2018	budget 20 + RAR	Observations
001	Excédent d'investissement reporté	15 431,96			environ 14 000€
021	Virement section fonctionnement	122 774,04		112 565,20	
10	Dotations fond de fonctionnement	0,00	817,00		
13	Subventions d'investissement	72 588,00	4 419,75	156 382,00	
1323	Département	25 110,00	4 419,75	20 324,00	subv. Étude Chantemerle (1300€), Chatillon (1000 €), Vonne (RAR : 5 304€), +CTMA Etude
1322	Région			19 820,00	Diag nvx territoire (6 500€) + CTMA Etude
1328	autres	47 478,00		116 238,00	Chantemerle (7 800€) ; diag. nvx territoire (45 500€) ; Etude Chatillon (6 800€) ; + CTMA Etude
040	Amortissement des immobilisations	11 320,00	11 141,27	11 500,00	correspondance avec le cpt 6811
041	Opérations patrimoniales (autofinancement des travaux)	44 662,00	0,00	58 194,90	travaux rivières subventionnés par le syndicat (= opération d'ordre budgétaire 1 mandat et 1 titre au sein du chapitre 041)
45	Comptabilité distincte rattachée (subventions travaux)	124 088,00	28 966,53	180 279,58	subvention travaux agence de l'eau + autres organismes
Total		390 864,00	45 344,55	518 921,68	

Dans cette simulation il est nécessaire de consommer l'excédent d'investissement et de rajouter davantage de crédit du fonctionnement pour équilibrer les comptes.

La liste des opérations en investissement est en annexe.

SOUS-PRÉFECTURE

24 DEC. 2019

MONTMORILLON

Les questions sur les orientations

La principale question se pose sur la gestion des excédents, consommation ou conservation et dans quelle mesure ?

Dans cette proposition, la part d'entretien est très réduite. Il s'agit d'un minimum d'intervention. L'excédent doit être mis en partie (environ 15 000€) en investissement pour effectuer les travaux prévus dans le cadre du CTMA. Le reste d'excédent peut être réparti en fonctionnement soit pour financer des agents et réaliser en interne l'entretien, soit par des structures extérieures.

2021 et suite ? avec ce budget les excédents seront en partie consommés mais permet d'effectuer les travaux prévus en 2021 et 2023. En consommant trop d'excédent, il sera difficile de tenir les budgets suivants.

Election ? Ce budget peut être complètement revu par le conseil syndical. Cependant les engagements dans le CTMA étant bien engagés, il apparait difficile de modifier tout le budget.

Investissement matériels /véhicule

Dans les investissements de matériels et véhicules (immobilisation) une enveloppe de 23 000€ est proposée. Cette somme correspond à 10 000€ pour l'achat d'un véhicule si 2^{ème} régie à Couhé, 5 000€ de travaux bâtiments et 5 000€ en achat de tronçonneuse, matériels divers.

Important :

Il n'y a pas d'emprunt de prévu. La différence entre le cout des opérations prévues et les moyens financiers nécessite soit un choix parmi les opérations prévues, soit de prévoir la consommation de l'excédent (en plus de la nécessité d'équilibrer).

SOUS-PRÉFECTURE

24 DEC. 2019

MONTMORILLON